

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 3

Artikel: 21 janvier 1798-1898
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

24 janvier 1798-1898.

Notre canton se prépare à célébrer dignement l'anniversaire de l'indépendance; toutes ses localités, petites et grandes, ont à cœur de prendre part à cette manifestation patriotique.

Elle sera belle la journée du 24, alors que tous les cœurs vibreront de la même joie; alors que tous les partis, toutes les rivalités politiques s'effaceront au souvenir des glorieux événements auxquels nous devons notre liberté!

Mais nous ne nous réjouirons point en criant comme en 1798: « A bas les Bernois! A bas l'ours! » car — l'ours à part — nous ne voyons plus en eux, aujourd'hui, que des confédérés. Il serait par trop ridicule de conserver des ressentiments n'ayant plus leur raison d'être. Ce que nous allons fêter, c'est l'anniversaire de cette révolution qui nous a rendus à nous-mêmes, qui nous a permis de vivre de notre vie propre, de constituer enfin la petite république dont le drapeau flotta pour la première fois, le 24 janvier, à l'une des fenêtres du n° 21, place de la Palud, aujourd'hui maison Morin.

Si nous en croyons certains bruits, cet immeuble, devenu célèbre, aurait acquis tout à coup une plus-value énorme. Le propriétaire aurait déjà reçu des offres splendides de la part d'amateurs de maisons historiques et dont toute l'ambition serait de dormir sous ce toit patriotique.

A propos de ce drapeau et de l'inscription commémorative à placer au-dessus de la porte d'entrée de la maison Morin, — inscription encore voilée, et qui ne sera mise au jour que le 24 courant — nous nous demandons si on aurait commis une erreur, ainsi que le ferait supposer le texte de cette inscription reproduite dans tous nos journaux en ces termes:

Ici

dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798,
les patriotes du Comité de Réunion
ont arboré le drapeau de l'émancipation

du
Pays de Vaud
portant vert sur blanc:
République Lémannique
Liberté. Egalité.

Décret du Grand Conseil du 13 mai 1897.

Nous ne concevons pas ici un drapeau blanc avec une devise brodée en vert.

L'histoire nous dit au contraire: « Le Comité de Réunion adopte la cocarde verte et le drapeau vert, pour la nouvelle république, » et, le 24 janvier, à la pointe du jour, on voyait flotter, aux fenêtres du Cercle, ce drapeau portant ces mots brodés en blanc: *République Lémannique. Liberté. Egalité.* »

La couleur verte est le symbole de l'espérance. Quand la verdure reparait aux arbres et dans les plaines, cette messagère du printemps est toujours accueillie avec joie. La couleur verte symbolisait alors, pour notre patrie vaudoise, qui venait de s'émanciper, un horizon nouveau, un avenir de liberté et de pro-

grès salué avec enthousiasme par nos populations.

Et c'est sur ce drapeau vert que, dans la nuit du 23 au 24 janvier, quelques aimables dames patriotes brodèrent *en blanc*, d'un côté: **République Lémannique**, et de l'autre: **Liberté. Egalité.**

La couleur blanche de la devise s'associait d'ailleurs parfaitement en cette circonstance avec la couleur même du drapeau; car le blanc est l'emblème de la vérité et de la justice. La manne, qui était blanche, était envisagée par les écrivains ecclésiastiques comme le symbole de la parole de Dieu.

Et ce sont ces deux couleurs qui furent définitivement adoptées pour notre canton de Vaud, en vertu d'un décret du Grand Conseil, du 16 avril 1803, portant à son article 1^{er}: *Les couleurs du canton de Vaud sont le vert clair et le blanc.*

Mais pour reproduire fidèlement ce qui s'est passé en janvier 1798, le drapeau de la fête du 24 sera conforme à celui qui fut arboré par le Cercle du Comité de Réunion, et la cocarde portée ce jour-là par tous les citoyens sera la cocarde *verte*.

Lausanne paraît très calme. Rien ne ferait supposer que nous sommes à la veille d'une grande fête. Et cependant de nombreux comités d'organisation travaillent activement, et tous rivalisent de zèle et de goût en vue de la décoration et de l'illumination de la ville.

On parle même de banquets de quartiers, en plein air, s'il vous plaît!.. Quel brûlant patriotisme!.. Il sera prudent, néanmoins, de faire chauffer les assiettes.

Et chaque quartier voudra planter son arbre de liberté, sapin ou tilleul. On nous dit à ce sujet que l'enthousiasme est si grand dans le haut de la ville que chaque propriétaire se propose de planter le sien devant sa maison. Ce sera toute une forêt.

Qu'on nous permette ici de rappeler un incident relatif aux arbres de liberté plantés en 1798. La joie de se sentir enfin libres était si grande chez les Vaudois que les arbres les plus hauts qu'on put trouver dans les montagnes et dans les plaines furent arrachés pour en décorer les places des villes et villages de la nouvelle république.

Aubonne ne resta pas en arrière dans l'exécution de ces premiers monuments de liberté naissante. Placés à proximité du Jura, les habitants s'empressèrent de couper le plus beau sapin de la montagne et de le planter sur la place publique. Dans cette circonstance, Aubonne se signala en faisant confectionner un immense bonnet rouge en fer-blanc, qui fut placé au sommet de l'arbre.

On s'en donna à cœur joie, et l'on fit une bombance telle que ne pouvant payer entièrement M^{me} Comte, propriétaire de l'hôtel de la Couronne, on fut forcé de redescendre le bonnet rouge pour le lui laisser en nantissement du solde.

Lors de la révolution de 1830, faite principa-

lement par les habitants de la Côte, Aubonne fut la première à planter son arbre de liberté. On se ressouvint du bonnet rouge et quelques citoyens furent députés auprès de M^{me} Comte, qui, quoique fort âgée, n'avait perdu ni la mémoire, ni le mémoire, grossi des intérêts de 32 ans, qu'elle présenta à la députation, disant qu'elle était prête à rendre le bonnet rouge moyennant finance. On trouva sans doute que le jeu n'en valait pas la chandelle, car le bonnet ne fit point partie cette fois des réjouissances publiques.

Il n'en fut pas de même à la révolution de février de 1845. La bonne M^{me} Comte n'était plus de ce monde et son fils, possesseur de l'hôtel, n'hésita pas à faire un sacrifice à la patrie. Le bonnet rouge fut réintégré dans tous ses droits, avec les honneurs qui lui étaient dus, et chacun a pu le voir figurer à la place qu'il avait occupée 47 ans auparavant.

L. M.

101 coups de canon.

On nous écrit de Montreux, le 11 courant:

Monsieur le rédacteur,

Quelques amis, dont je faisais partie, groupés, dimanche soir, autour d'une bouteille de Montreux 1895 — qui devient fort rare — s'entretenaient de la fête du 24 janvier dont ils avaient le programme officiel sous les yeux. Ce programme porte, à son article premier:

Au chef-lieu du canton, à l'aube, le centième anniversaire du 24 janvier 1798 sera annoncé par une salve de 101 coups de canon, tirés au signal du bois de Sauvabelin.

Nous nous sommes demandé pourquoi cent et un coups de canon et non cent, tout simplement?... Cette question posée étant restée sans réponse, je me permets de vous la soumettre, espérant de votre amabilité quelques lignes à ce sujet, dans le *Conteur* de samedi prochain.

Veillez agréer, Monsieur, nos remerciements anticipés et l'assurance de notre considération distinguée.

A. V.

Monsieur A. V. nous permettra de lui dire que s'il avait été abonné au *Conteur*, ainsi que ses amis, ils auraient trouvé dans son numéro du 23 avril 1892, l'explication demandée. Et la voici:

« Les opinions varient relativement à l'origine de la coutume qui consiste à tirer cent et un coups de canon dans des occasions solennelles. Plusieurs personnes expliquent ce nombre par l'ancienne habitude qu'avaient les Allemands d'ajouter à tout le nombre un, habitude qu'on retrouve dans le droit allemand et qui s'est conservée dans le commerce, ainsi que dans la vie ordinaire.

» D'autres donnent à ce nombre l'origine historique suivante: Lorsque l'empereur Maximilien revint en Allemagne couvert de lauriers, d'une campagne qu'il avait entreprise, et qu'il entra à Augsbourg, on lui fit dans cette ville une réception brillante et l'on tira, en son